

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 93 (1957)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Partie corporative

VAUD

Composition du Comité central

Le nouveau comité s'est constitué de la manière suivante :

Président : Benjamin Jotterand, Morges, Avenue Hugonnet, tf. (021) 7 28 96.

Vice-président et caissier : Alfred Marguerat, Oron, tf. (021) 9 44 58.

Secrétaire : Marguerite Nicolier, Montreux, 22, Grand-Rue, tf. (021) 6 42 30.

Archiviste et secrétaire aux procès-verbaux : Pierre Badoux, Essertines-sur-Yverdon, tf. (024) 3 62 05.

Bulletinier : Robert Pasche, Lausanne, Roseneck 12, tf. (021) 26 37 19.

Nous rappelons que chaque samedi, de 16 h. à 17 h., au Restaurant du Grand-Pont, Grand-Chêne 4, un membre du Comité central est à la disposition des collègues pour les renseigner ou les conseiller s'ils le désirent :

1er samedi du mois : le président, B. Jotterand.

2e samedi du mois : le bulletinier, R. Pasche.

3e samedi du mois : la secrétaire, M. Nicolier.

4e samedi du mois : l'archiviste, P. Badoux.

5e samedi du mois : le caissier, A. Marguerat.

Après quatre ans

Deux membres de notre comité nous ont quittés après avoir servi la S.P.V. pendant quatre ans.

Mademoiselle Cornioley, dans ses fonctions de secrétaire et lors de nos diverses manifestations, sut remplir sa tâche avec distinction : connaissant les usages, elle savait recevoir avec gentillesse. Elle s'occupa de nos malades et trouva toujours le mot juste pour leur faire sentir que les membres de la S.P.V. forment une grande famille. C'était certes son devoir, mais elle l'accomplit avec cœur. Elle s'intéressa, en outre, à tous les problèmes que nous avions à traiter, et représenta, ainsi, avec bonheur, l'élément féminin de notre société.

Quant à notre bulletinier, Ernest Barraud, il nous affirme qu'il passe la plume avec un brin de mélancolie et je suis persuadé que c'est vrai. Il aimait son bulletin. Il eut le courage d'exprimer ce qu'il pensait, de le défendre avec énergie s'il estimait qu'il devait en être ainsi ; il eut aussi la sagesse de se taire parfois, alors qu'un « coup d'éclat » aurait été facile et plus spectaculaire mais moins utile. Atteint dans sa santé, il garda cependant contact avec le comité et ne cessa

de s'intéresser au corps enseignant qu'il comprend et sait défendre.

Nous pouvons donc ajouter ces deux collègues à la liste, déjà longue, de tous ceux qui ont fait honneur à la S.P.V.

R. P.

Association vaudoise des maîtres prim. sup.

Comme les relâches de février s'échelonnent sur 15 jours dans notre canton, l'assemblée prévue au Restaurant du Grand-Pont, à Lausanne, le 23 février, à 14 h. 15, est reportée au samedi 2 mars, même local et même heure.

Cet avis tient lieu de nouvelle convocation.

Le Comité.

Collègues, attention

Le 12 janvier, notre président B. Jotterand vous disait dans son rapport annuel : « La S.P.V. assure tous ses membres actifs et auxiliaires pour les cas où leur responsabilité civile est en jeu. Rappelons que vous devez dans votre intérêt, nous soumettre immédiatement tous les événements susceptibles de faire appel à notre assureur, la Winterthur. Il arrive que nous ne soyons avisés qu'au moment où toute transaction est devenue impossible, et on a vu de simples gifles, faute de nous être signalées à temps, provoquer une intervention pénale ».

Il y a un mois que vous pouviez lire ces lignes et certains semblent les avoir déjà oubliées. Je me permets donc d'y revenir sachant que c'est très important.

Vous connaissez sans doute les articles 30 et 32 du statut qui disent :

Art. 30. — Les fonctionnaires sont tenus envers l'Etat, comme envers les tiers, de réparer le dommage qu'ils ont causé d'une manière illicite dans l'exercice

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Composition du Comité central. — Après 4 ans. — A. V. M. G. — Collègues, attention. — La Bibliothèque pour tous. — Fin d'année scolaire. — Educateurs des petits. — Genève : U. I. G. : Groupe de jeunes. — U. I. G. D. : Assemblée du 6 février. — U. A. E. E. : Visite de collègues vaudoises. — S. G. T. M. — Neuchâtel : Assemblée des délégués. — S. P. N. : Comité central. — Rapport annuel du comité central S. P. N. - V. P. O. D. — Nouveaux membres. — Mises au concours. — Section de Neuchâtel. — Le Locie. — Communiqué : « L'Ecolier Romand ».

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Fiches. — V. Giddey : Qu'est-ce que le caractère? (II). — Admission à l'école secondaire. — Bibliographie. — La poésie de la semaine.

de leur charge soit intentionnellement, soit par *négligence ou imprudence graves*...

Art. 32. — Le fonctionnaire attaqué en dommage-intérêts pour une faute commise dans l'exercice de ses fonctions doit en aviser sans délai le Conseil d'Etat.

Si le Conseil d'Etat estime l'action injustifiée, il prend aux frais de l'Etat toutes mesures propres à assurer la défense du fonctionnaire.

J'ajouterai à ces citations l'art. 22 de l'arrêté d'application: « Tout fait important de nature à exposer l'Etat à une réclamation en dommages intérêts est signalé au supérieur hiérarchique qui prend toutes mesures utiles pour recueillir et sauvegarder les preuves. »

En septembre 1955, la chancellerie a publié des mesures d'application des articles 30 et 32, mesures décidées par le Conseil d'Etat et le Tribunal Cantonal et qui s'appliquent aux fonctionnaires, donc aux instituteurs. Parmi ces décisions, il en est une qui complète l'art. 32 du statut et précise la notion d'action injustifiée « L'action peut être injustifiée parce que l'intéressé n'a pas commis de faute ou parce qu'il a agi par imprudence ou négligence légères ».

La lecture de ces quelques lignes vous aura montré la complexité du problème. Il est donc indispensable que le comité soit immédiatement renseigné si vous désirez que nous vous aidions. En conséquence, s'il vous arrive un accident ou un « incident » qui pourrait être suivi de conséquences fâcheuses, même s'il semble que votre responsabilité n'est pas engagée, avertissez le Comité central. Nous vous enverrons une feuille de déclaration de sinistre. Abstenez-vous de toute affirmation sur votre degré de responsabilité, mais relatez avec précision toutes les circonstances qui peuvent être utiles.

Avertissez ensuite votre inspecteur ou l'inspecteur de gymnastique, suivant les cas, puisque l'Etat, votre employeur, vous demande de le faire.

Je prie ceux qui connaissaient déjà tout cela de m'excuser, mais divers cas récents m'ont incité à écrire ce rappel.

R. P.

La Bibliothèque pour tous (BPT)

Alors que les lectures de nos jeunes sont pour tous un sujet de préoccupations, il paraît opportun de rappeler l'existence de la *Bibliothèque pour tous*, fondation suisse, dont le siège central est à Berne, et qui travaille par l'intermédiaire de 7 dépôts régionaux, dont l'un à Lausanne, pour les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève.

Le dépôt de Lausanne (Rue Centrale 27), géré par Mlle Guex, bibliothécaire, met à la disposition des lecteurs plus de 30 000 volumes, dont 7500 forment une section à part, la *Bibliothèque de jeunesse*. On y trouve des ouvrages pour les jeunes de 5 à 20 ans.

Nous pouvons obtenir des prêts par collections de 10, 20, 40, 70 ou 100 volumes pour la très modeste finance de 10 centimes par livre et par mois, les frais de port étant à la charge de l'abonné. Tous les livres,

reliés et recouverts proprement, sont prêtés pour 6 mois au plus.

Le catalogue a été envoyé à toutes les classes. Toutefois, si un maître ne l'a pas trouvé dans les archives, il peut l'obtenir au dépôt de Lausanne. Il peut commander une collection par écrit ou se rendre à la bibliothèque où Mlle Guex le conseillera volontiers.

Les ressources de la BPT sont assez précaires. La finance de prêt ne couvre que le quart des frais. Cependant l'appui de la Confédération et des cantons nous est assuré. Le Département de l'Instruction publique vaudoise verse 8000 francs.

L'an dernier, 84 classes vaudoises, 36 de Neuchâtel et 9 de Genève ont pris respectivement 3860, 4680 et 990 volumes. C'est relativement peu et nous voudrions engager le corps enseignant à examiner attentivement la possibilité de renouveler la bibliothèque de classe, ou de la créer, en recourant à la BPT, afin de répandre le goût de la lecture et de lutter contre la mauvaise littérature. La BPT est, bien entendu, au service des bibliothèques municipales et de l'armée. Son rôle éducatif en fait une œuvre d'utilité publique de premier plan.

Le corps enseignant est représenté dans le comité du dépôt de Lausanne par MM. Bonnard, professeur, Savary, directeur des écoles, Pully, Bonny et Ray, inspecteurs. Il est présidé par M. Marcel Reymond, de la Bibliothèque cantonale (ancien instituteur). Enfin, M. Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole Normale, est président du Comité directeur, à Berne, et il assure la liaison avec le Comité régional.

M. Ray.

Adresse: Bibliothèque pour tous, Rue Centrale 27, Lausanne.

Fin d'année scolaire

A l'approche des examens, nos armoires regorgent de cahiers, de dessins, de peintures, d'herbiers, de croquis, de toutes sortes de travaux. Qu'allez-vous en faire après les examens? Vos élèves les emporteront-ils pour les enfouir dans un grenier poussiéreux?

Demandez-nous un classeur CRJ, et envoyez-nous de belles pages de cahiers, de beaux croquis, de petits exercices des leçons de couture ou une collection de dessins. Ils feront la joie d'un grand nombre de classes de l'étranger qui vous enverront en échange quelques exemplaires de leurs travaux scolaires.

Croix-Rouge de la Jeunesse S.P.V.

Rol. Joost, Begnins.

Educatrices des petits

Notre assemblée de février a lieu le mercredi 27 à 14 h. 30 à l'Aula du Belvédère.

Au programme: leçon démonstrative donnée à un groupe d'enfants de 5 à 6 ans par Madame Sérieyx, professeur diplômé de l'Institut Jaques-Dalcroze. La leçon a pour titre: « Essai d'improvisation mélodique chez les tout petits ».

Invitation cordiale à tous ceux que la question intéresse.

Vacances A PARIS

Professeurs français 2 enfants 9-13 ans, offrent 10 juillet / début septembre bel appartement tout confort près Etoile, contre maison collègues suisses, si possible avec jardin, préférence Valais, Vaud. Echanges avec Hollandais. Anglais précédemment réalisés satisfaction mutuelle. Ecrire détails A. SIMON, 23, avenue Mac-Mahon, Paris 17e.



Place de l'Ours
Lausanne

Moitié-moitié
et vacherin
Croûtes-maison

Tél. 23 58 16
M. Rastello-Mouret

GENÈVE

U.I.G. — GROUPE DES JEUNES

Groupe d'échange primaire

Sous l'égide du groupe des jeunes de l'U.I.G. vient de se créer un groupe d'échange. Il est destiné aux institutrices et aux instituteurs primaires. Ce groupe se propose, en travaillant essentiellement par correspondance, d'atteindre un double but :

a) Faciliter les échanges — recherches, préparations de leçons, exercices, en bref tout ce qui peut être utile à l'enseignement — entre les maîtres titulaires des mêmes degrés et faire profiter chacun de l'expérience et des travaux des nombreux « spécialistes » que l'on compte dans nos rangs.

b) Préparer chaque mois, en commun, un certain nombre de travaux dont le choix sera déterminé par les exigences du plan d'études.

Ce groupe d'échange a déjà enregistré l'adhésion d'une vingtaine d'institutrices et d'instituteurs, mais il est évident qu'il offrira d'autant plus d'intérêt que nous y serons plus nombreux. Tous ceux que cette façon de travailler intéresse peuvent s'adresser à Raymond Hutin, Ecole de Russin.

Je me permets d'ajouter que les membres inscrits ont déjà reçu une première liste de travaux concernant le vocabulaire, la géographie, la grammaire et l'arithmétique. Voilà un départ sensationnel. Bravo à Hutin et Schlaeppli ! Et bonne chance !

J. E.

Commission de vocabulaire

Cette commission s'est réunie le vendredi 8 crt. et a élaboré son programme : il a été décidé la création d'un fichier auto-correctif. Les premiers sujets choisis sont :

1) les animaux domestiques ; 2) les cinq sens.

Nous lançons un appel à tous les... absents et à nos membres par correspondance. Si vous possédez du matériel ou si vous avez des propositions à formuler au sujet des chapitres choisis, venez à la prochaine séance qui aura lieu **le vendredi 22 février à 17 heures, au Mirador** ou envoyez vos idées et vos exercices à l'adresse suivante : Lucien Hermenjat, 24, bd. Helvétique.

Les responsables : R. Beuchat, L. Hermenjat.

U.I.G. — DAMES

Assemblée du 6 février 1957

Après une courte partie administrative, M. Lecoultré, inspecteur, vient nous entretenir des écoles d'altitude genevoises.

Il y a quarante ans déjà, le Département de l'Instruction publique créa l'Ecole de la Forêt à la Rippe qui recevait les élèves en mai et juin. On aménagea par la suite deux colonies dans la même région puis la maison de Boveau fut achetée, sa situation dans les Préalpes garantissant un climat meilleur. C'est là que fut instauré le premier séjour d'hiver pendant les longues vacances de guerre, séjour prolongé jusqu'en février puis jusqu'à Pâques. Le Département s'intéressa alors au Pavillon de Montana en janvier 1945.

Actuellement, dans les écoles de Boveau et de Montana, les élèves reçoivent pendant toute l'année un enseignement correspondant à celui donné dans les écoles

de Genève. Trois séjours sont prévus ; les enfants malades sont exclus ; on y reçoit ceux dont l'état de santé exige l'air de la montagne. A Boveau, chaque année, une période est réservée aux enfants de classe de développement et de classe spéciale. L'atmosphère très sympathique qui règne dans ces deux maisons est due essentiellement aux instituteurs qui en assument la direction.

M. Lecoultré nous suggère d'y organiser une fois une visite qui nous permettra de conseiller les parents en toute connaissance de cause.

U. A. E. E.

Visite de collègues vaudoises

Quelle aimable cohorte que celle qui nous arriva par le train de 8 h. 47 en ce matin printanier du 30 janvier dernier ! Dix-sept collègues du Cercle Lausannois avaient eu la bonne idée de nous demander d'organiser pour elles une visite de classes. Cette visite ne pouvait s'annoncer que fort heureusement puisque Mme Jotterand et Mlle Basset avaient tenu à accompagner elles-mêmes nos visiteuses. Nos inspectrices étaient à Cornavin avec votre présidente, pour les accueillir, et le cap fut mis aussitôt sur la Maison des Petits où Mlle Duparc fit les honneurs de son domaine avec l'amabilité souriante que chacun lui connaît. On passa de classe en classe où s'activaient « petites graines », « feuilles vertes » et « soleils », sous leurs couronnes brunes, vertes ou jaunes.

A midi, quelques maîtresses enfantines de Genève nous rejoignaient à la Brasserie Genevoise, où le repas se déroula dans l'ambiance la plus gaie et la plus cordiale. Les cafés à peine avalés, nous cinglions vers Geisendorf où nos collègues vaudoises purent à loisir se rendre compte des travaux que font nos enfants, et assister à des leçons aussi variées qu'attrayantes, avant d'aller applaudir dans la salle de jeux, aux exploits africains de Mickey et de ses compagnons.

Dernière étape enfin : l'Ecole Internationale que nos collègues désiraient voir avant de quitter Genève.

Qu'il me soit permis de remercier ici celles grâce à qui cette journée fut une réussite : nos inspectrices, Mlle Duparc et toutes nos collègues de la Maison des Petits et de Geisendorf.

Quant à nos aimables visiteuses, qu'elles soient remerciées, elles aussi, de cette rencontre qui nous a permis des contacts bien sympathiques. Et pour terminer, je vous livrerai, Mesdames de l'autre bout du lac, la réflexion d'un bambin qui, en vous voyant entrer dans la classe, a soufflé à son voisin : « C'est les dames de Lausanne... Elles sont belles, ces dames, hein ! »

M. M. S.

S. G. T. M.

Nous organisons pour le **vendredi 22 février 1957 à 16 h. 45** une *visite commentée aux Archives d'Etat*. Monsieur P. F. Geisendorf, professeur à la Faculté des lettres et archiviste d'Etat adjoint a bien voulu accepter de nous accueillir à la Tour Baudet.

Il introduira la présentation de documents relatifs à un thème que nous lui avons proposé de traiter : il s'agit de la période de *l'occupation française et de la Restauration*.

J.-Cl. Brustlein.

NEUCHÂTEL

CONVOCATION

Assemblée de délégués de la S.P.N.

Mercredi 27 février, à 14 h. 30 précises, Collège des Terreaux-Sud, Salle des projections, Neuchâtel.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapports de gestion : a) Comité central ; b) Caisse générale et Caisse d'entraide ; c) vérification des comptes.
3. Budget pour 1957 et fixation de la cotisation à la S.P.N. et à la Caisse d'entraide.
4. Rapport de l'Exposition scolaire permanente.
5. Nomination de 2 vérificateurs de comptes et de 2 suppléants.
6. Propositions du Comité central.
7. Centenaire de la S.P.N.
8. Divers.

N.B. Sont convoqués : a) d'office : les membres du C.C. et leurs suppléants, les présidents de section ;
b) les délégués des districts à raison d'un délégué jusqu'à 50 membres, de deux délégués pour les sections qui comptent de 51 à 100 membres.

Le Comité central.

Comité central

La proximité des Assemblées générales de la S.P.N. de la V.P.O.D. et de la S.N.T.M.R.E., précédées de l'assemblée des délégués de la S.P.N. a nécessité une séance du C.C. pour les préparer. Nous avons entendu et discuté les rapports de gestion qui paraissent aujourd'hui dans l'Éducateur ou y figureront samedi prochain. Il est envisagé un remboursement des frais de déplacement aux collègues les plus éloignés, par un jeu de compensation à déterminer. Nous pensons que le principe est équitable.

Nous n'avons pas lieu d'allonger puisque vous trouverez dans ce journal la matière même de nos délibérations et leur résultat.

W. G.

Rapport annuel du Comité central S.P.N.-V.P.O.D.

*« Ce qui caractérise la vie actuelle,
c'est avant tout le mouvement. »*

C'est bien une idée de mouvement que donne la vision simultanée et rétrospective des diverses phases de l'activité de notre association en 1956. C'est du fourmillement d'idées et d'actions, de projets et de réalisations dont elle est faite que nous allons tenter d'extraire des images précises pour réaliser ce film qu'en termes administratifs on nomme « rapport annuel ».

Nous nous sommes imposés les deux règles suivantes :

a) Nous renonçons à trier ce qui est S.P.N. et ce qui est V.P.O.D., tant il est vrai que tout ce qui a été entrepris, sous une étiquette ou sous l'autre, l'a été dans l'intérêt du corps enseignant primaire neuchâtelois tout entier.

b) Nous nous bornerons à dire l'essentiel, la généreuse hospitalité de l'« Educateur » ayant ses limites...

A) VIE INTERNE

a) *Effectif* : Alors qu'il était de 310 membres au 1.1.56, notre effectif a passé à 340 au 1.1.57. Cette augmentation de 30 unités est la résultante de 46 admissions et 16 démissions.

Si nous tenons compte de 563 postes dans le canton et si nous faisons abstraction d'une centaine de collègues auxiliaires et d'une septantaine de collègues U.P.N., nous devons constater qu'une cinquantaine d'instituteurs et d'institutrices se tiennent en dehors de toute association. Parmi eux, il en est plusieurs, malheureusement, qui, camouflant leur égoïsme sous toute espèce de prétextes, font tache d'huile. La responsabilité qu'ils prennent est grande ! Heureusement pour eux que la presque totalité des nouveaux collègues adhèrent avec enthousiasme à notre association. Nous n'en voulons pour preuve que l'évolution magnifique qui se produit au Val-de-Travers !

Il fut un temps où l'on se faisait un devoir absolu d'adhérer à la S.P.N. Aujourd'hui, les conceptions ont changé. Dans chaque section on a été amené à créer un organisme de propagande dont la tâche est de convaincre les hésitants et les réfractaires que « leur intérêt est de contribuer à la défense de leurs intérêts... ».

Continuons dans cette voie puisque c'est celle qui nous est imposée par les circonstances !

b) *Comité central* : Il a tenu 14 séances, dont la plupart ont été interminables comme le dit si justement notre correspondant à l'« Educateur » dans l'un de ses récents communiqués.

D'autre part, certains de ses membres ont assisté aux quelque 10 séances du Comité du Cartel cantonal V.P.O.D.

Enfin, il y a lieu d'évoquer encore les 10 séances du Comité d'action en faveur de la loi sur les traitements auxquelles assistèrent le président central, les collègues Guyot, Treuthardt et Zutter, délégation complétée par le collègue Cl. Robert.

En cours d'année, la physionomie du comité central s'est modifiée, les délégations des sections du district de Boudry et du Val-de-Travers ayant changé de titulaire. Ce fut tout d'abord, au printemps, le remplacement d'Ernest Bille par Mlle Thérèse Schmid, au moment où celui qui fut un caissier remarquable et un membre du C.C. clairvoyant fut appelé aux importantes fonctions de 1er secrétaire du Département de l'Instruction publique. Georges Treuthardt reprit la très lourde charge de caissier qui devenait vacante. Puis, ce fut la démission de Fernand Vaucher auquel succéda Claude Grandjean, l'actif président de la section du Val-de-Travers.

c) *Sections de district* : Dans le délai prévu, les six excellents présidents de section nous remettaient leur rapport. Partout, l'activité déployée par les comités fut intense et marquée par le souci constant de maintenir leur section en haleine. Mais presque partout aussi, on s'accorde pour déplorer le manque d'assiduité aux séances !

Faut-il voir là la cause d'une certaine lassitude éprouvée par quelques-uns de nos braves présidents qui, fait extraordinaire, se trouvent cinq à remettre simultanément leur mandat ? C'est fort probablement le cas, dans une certaine mesure. C'est également dans cette mesure, collègues, que votre comité central vous met cette lassitude sur la conscience !

A Neuchâtel, c'est Gilbert Aellen qui se retire, car il passe à l'enseignement secondaire. Nos félicitations !

Au district de Boudry, c'est Mlle Irène Avondo qui renonce à la présidence, pour raisons de santé. Nous lui adressons nos vœux de meilleure santé !

Au Val-de-Ruz, c'est Claude Vaucher, le distingué président de la Commune de Dombresson, qui aspire à être déchargé d'un mandat qu'il assume depuis cinq ans. Nous le comprenons !

Au Val-de-Travers, c'est Claude Grandjean qui peut passer la consigne à un jeune collègue covasson !

A La Chaux-de-Fonds, c'est Hubert Hirschi, président enthousiaste qui passe la main.

Seul, le distingué et actif président de la section du Locle tient bon... Courage et félicitations !

Nous croyons en votre bonne volonté à tous, collègues ! Mais c'est la volonté tout court que nous vous demandons, cette volonté de *participation* qui est la manifestation tangible de votre intérêt et de votre reconnaissance pour ce qui se fait en votre faveur.

Nous félicitons les présidents et les membres des comités de section pour leur excellent travail. Nous remercions ceux qui s'en vont et nous exprimons notre reconnaissance et notre confiance à ceux qui assurent la relève.

B) PROBLÈMES MATÉRIELS ET ACTION SYNDICALE

Durant l'exercice écoulé, notre activité a été subordonnée quasi complètement à l'étude de problèmes d'ordre matériel.

a) *Revalorisation des traitements* : C'est avec une légitime satisfaction qu'au soir du 24 juin nous avons accueilli les résultats d'un scrutin populaire qui nous avait donné certaines appréhensions... C'est l'expression de notre gratitude que nous avons adressée aux artisans, importants ou modestes, du succès : autorités, président du Cartel cantonal V.P.O.D., secrétaire syndical, membres du Comité d'action, associations syndicales, partis politiques !

Certes, les circonstances nous furent nettement favorables. Cependant, nous devons reconnaître que seuls, une action intelligemment menée, la compréhension des autorités (tant Grand Conseil que Conseil d'Etat) et les appuis massifs que nous assura la solidarité syndicale pouvaient être déterminant malgré les circonstances favorables.

Par la suite, nous avons dû constater un certain raidissement des autorités lorsque furent discutées les modalités d'application de la nouvelle loi. Nous admettons qu'il était sage de ne pas « trop charger le bateau ». Nous sommes conscients du fait que l'essentiel nous fut accordé mais que certaines positions importantes sont susceptibles d'une nette amélioration : égalité des traitements entre personnels féminin et masculin, horaires, etc.

A la fin de l'année, soit six mois après la votation, l'indice des prix de consommation en progression constante, provoquait l'application de l'art. 28 de la loi du 6 février 1951 ce qui portait l'allocation supplémentaire de 5 à 8 pour cent.

b) *Indemnités de résidence* : Problème mis en cause de divers côtés et de diverses manières depuis deux ans mais plus particulièrement au moment de l'étude de la revalorisation des traitements. Une entrevue eut lieu le 4 avril 1956 à La Chaux-de-Fonds, entrevue réunissant une délégation des Conseils communaux intéressés et une délégation du Cartel cantonal V.P.O.D. Cette entrevue eut pour résultat de mettre en lumière une fois de plus la complexité du problème lorsqu'on

veut tenter de le hisser à l'échelon cantonal et d'inciter les parties en cause à en reprendre l'étude après la votation de la loi sur les traitements. Depuis lors, nous nous sommes cantonnés dans une prudente réserve.

L'enquête que nous avons organisée en automne nous procura des réponses aussi variées que le sont les conditions particulières à chaque localité. Nous ne pouvons pas donner de conclusion formelle, mais la documentation recueillie nous sera utile lorsque sera reprise l'étude de la question.

c) *Statut du personnel enseignant* : Nous ne perdons pas de vue le fait que toute une série de questions sont restées jusqu'ici sans réponse et que, tôt ou tard, nous devrons passer à l'étude d'un projet de statut du personnel enseignant.

C) PROBLÈMES PÉDAGOGIQUES

Dans ce domaine, nous devons reconnaître, qu'en 1956, la S.P.N. n'a pas pu agir davantage qu'elle ne l'a fait.

Notre sous-section, la S.N.T.M. et R.S. a poursuivi son effort grâce à ses groupes de travail qui nous font honneur.

Une collaboration très étroite s'est établie entre le Département de l'Instruction publique et nous lorsqu'il s'est agi de mettre à l'étude, sur notre proposition, lors des conférences officielles de district, le sujet des appréciations scolaires.

Des collègues isolés ou travaillant en équipe ont présenté des travaux qui furent publiés dans l'« Educateur ». Nous citerons en particulier le remarquable travail relatif à l'enseignement du vocabulaire effectué par un groupe de collègues de La Chaux-de-Fonds.

La défense de nos intérêts matériels nous a accablés. Ces intérêts ont le pouvoir de susciter un mouvement unanime. En est-il de même des problèmes pédagogiques. Nous sommes partagés quant à la réponse à donner à cette question. Elle est affirmative si nous songeons à l'étude qui fut faite (en 1955) du problème des appréciations scolaires ou si nous évoquons les réactions qu'a provoquées notre enquête concernant la réorganisation des études secondaires. Elle l'est moins lorsque nous lisons le rapport de tel ou tel président de section de district.

Il n'est pas toujours aisé de réunir un nombre suffisant de collègues pour l'étude d'un problème mis en discussion.

De plus, une action qui se veut générale doit correspondre à un besoin général. Ce dernier, qui existe certainement dans plus d'un domaine, doit susciter une volonté commune, manifestation qui ne figure pas toujours en très bonne place dans l'inventaire de nos spécialités...

Le terrain cantonal, d'autre part, est-il aujourd'hui encore suffisant pour qu'un travail rationnel puisse, dans tous les cas, y être entrepris ? Nous pensons que plusieurs problèmes devraient pouvoir être résolus à l'échelon romand. Pourquoi vouloir à tout prix se limiter étroitement aux frontières cantonales ?

Un premier essai de coordination a été entrepris avec la création, au sein de la S.P.R., d'une commission romande des moyens d'enseignement. C'est également la motion Jeanprêtre qui nous oriente dans cette direction : « Elaboration par la S.P.R. de manuels scolaires romands, sur délégation officielle et avec l'appui des Départements de l'Instruction publique ».

Réorganisation de l'enseignement secondaire : Ce problème se pose partout, à l'étranger comme dans plusieurs de nos cantons. Par les répercussions profondes qu'il ne manquera pas d'avoir sur le degré supérieur de

a) *Revision.*

1. Quelles sont les 3 sortes de comparatifs ?
2. Au moyen de quels adverbess se construisent-ils ?
3. Quel comparatif se forme avec une terminaison ?
4. Quelles sont les 3 catégories d'adjectifs ne prenant jamais d'Umlaut au comparatif ?
5. Rapprenez les exceptions par cœur.
6. Quels sont les adjectifs à gradation irrégulière ?
7. Refaites oralement les exercices 13 (comparatif seul), 14 (avec Berg et Kind) et 15 + 159, 186, 195.
8. Refaites le thème 2/93 oralement.

b) *Exercices.*

1. *Traduisez* : Dezember ist kälter als Mai. Paul ist schwächer als Peter. Der Apfel ist nicht so grün wie das Gras. Dieser Pfadfinder ist so dankbar wie dieser Bürger. Er kommt näher als ich. Ich habe die Pflaume lieber als die Birne. Gib mir kälteres Wasser, Siehst du einen höheren Baum ?
2. *Thème* : Mon chat est plus petit que ton lapin. Ta sœur est plus âgée que nous. Vous êtes aussi grands qu'eux. Leur cave est moins sombre que ta cuisine. L'eau des sources est plus claire que l'eau des fleuves. J'aime mieux le calcul que la lecture. Nos abricots sont meilleurs que les raisins de cette région. Le cygne est plus fier que l'oie. Elle marche plus lentement qu'eux. J'aime mieux ma poire que ta pomme. L'herbe des Alpes est plus délicate que ce foin. Tu parais plus âgé que lui. Elle désire un chien plus doux et moi un singe plus jeune. N'oubliez pas d'acheter un cahier plus grand. Ne prenez pas une chambre plus sombre. Préparez une excursion plus longue.

a) *Revision.*

1. Quelles sont les 2 formes du superlatif ?
2. Comment se construisent-elles ?
3. Qu'en est-il de l'Umlaut au superlatif ? Revoyez les règles à ce sujet.
4. Refaites oralement les exercices 13 (superlatif seul), 14 (avec Gans et Beamte), 16 et 23 + 88.

b) *Exercices.*

1. *Traduisez* : Der Januar est der kälteste Monat. Von allen europäischen Ländern ist Russland am grössten. Wir wollen die ältesten Häuser der Stadt besser kennen. Der Apfel ist unsere beste Frucht ; Paul hat aber die Birne am liebsten. Unter allen schweizerischen Bergen ist das Matterhorn am schönsten. Wir kennen den kürzesten Weg nach Aarberg. Das Gewicht des kleinsten Autos. Mit dem schwersten Metall. Von allen Metallen ist das Aluminium am leichtesten.
2. *Thème* : Le plus beau chat du village est entièrement noir. Les plus grandes fleurs du jardin fleurissent en automne. Connaissez-vous le plus vieux monsieur du village ? La benzine « Super » est la plus chère. Mon meilleur camarade est parti hier. De tous les pays d'Europe, l'Italie est la plus ensoleillée, l'Angleterre la plus brumeuse (nebelig), la Suède la plus riche, la France la plus aimable, mais la Suisse est la plus belle. Avez-vous vu la plus petite montre du monde ? Quelle est la plus haute maison de Lausanne ? La ville la plus proche de Zurich est Winterthur.

a) *Revision.*

1. Vocabulaire page 149.
2. Remarques page 11.
3. Voir aussi page 88.
4. Refaites oralement les ex. 19, 20 et le thème 3.

b) *Exercices.*

1. *Traduisez* : Die Berner Alpen, der Waadtländer Jura, Glarner Käse, Basler Kirschen, der Zuger See, die Zürcher Fabriken. Ich kenne einen Deutschen, einen Spanier und eine Französin. Er hat einen ledernen Sack. Die Farbe eines hölzernen Zaunes. Mit einem kupfernen Faden.
2. *Thème* : Nous lisons volontiers les journaux genevois. Ils ne portent que des montres suisses. Elle a acheté une auto italienne. Un médecin anglais et deux agents de police autrichiens sont venus en Suisse. Elle voudrait un sac de toile et des gants de laine.

l'école primaire, il nous intéresse au premier chef. C'est pourquoi, dès que fut confirmée la nouvelle de la création d'une commission d'étude par le Conseil d'Etat, nous avons demandé que la S.P.N. y soit représentée. Par ailleurs, nous avons mis le sujet à l'étude. Notre désir est qu'une collaboration très étroite et amicale s'établisse entre représentants du degré secondaire et du degré primaire afin de créer le climat propice à l'étude d'une réforme qui doit être, en définitive, favorable essentiellement aux enfants !

D) VERS L'UNITÉ DU CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE NEUCHATELOIS

La scission intervenue au début de 1955 et suivie de la demande de l'association dissidente U.P.N. visant à être reconnue en qualité de section de la S.P.R. suscita l'intervention du Comité romand qui, après avoir entendu les parties en cause, proposa sa médiation. Celle-ci aboutit à l'élaboration de propositions d'entente.

En entrant dans la nouvelle législature trisannuelle, le C.C. recevait le mandat très précis de tout mettre en œuvre pour que se rétablisse l'unité du corps enseignant primaire.

Comment s'est-il acquitté de cette tâche jusqu'ici ? Voici, en résumé, la marche suivie :

a) Le C.C. fait siennes les propositions d'entente du Comité romand.

b) Discussion, en assemblée des délégués, des dites propositions. L'assemblée des délégués appuie le C.C. dans la position qu'il a adoptée.

c) Discussion en assemblée générale de la S.P.N., le 17 mars. L'assemblée générale donne, par un vote quasi unanime, mission au C.C. d'entreprendre des pourparlers avec l'U.P.N. sur la base des propositions d'entente.

d) Séances communes des comités U.P.N. et S.P.N., les 26 mai, 28 juin et 20 septembre (à cette dernière séance assistait une délégation du Comité de la S.P.R. : le président Neuenschwander, auquel va très particulièrement notre reconnaissance, et le rédacteur du Bulletin, G. Willemin). Ces trois séances ont permis de mettre au point les propositions suivantes :

1. La S.P.N. comprendra deux sections :
 - a) la S.P.N., section cantonale V.P.O.D. ;
 - b) la S.P.N., section cantonale indépendante, chacune ayant son statut particulier.
2. Le Comité central de la S.P.N. se composera :
 - a) d'un président nommé par l'assemblée générale,
 - b) de deux délégués par section de district (une fraction V.P.O.D. ou indépendante devant atteindre au moins le 25 % de l'effectif S.P.N. du district pour avoir droit à sa représentation au C.C.).
3. Le Comité central s'occupe de la défense des intérêts professionnels du corps enseignant primaire, conformément aux statuts S.P.N. actuels.
 - Il est réservé que la section cantonale V.P.O.D. assurera la défense de nos intérêts matériels par le canal du Cartel cantonal V.P.O.D. sur la base des décisions prises par le Comité central S.P.N.
 - Il est réservé que la section cantonale indépendante pourra établir un rapport de minorité lorsqu'elle ne pourra pas admettre la décision de la majorité.

4. La section cantonale indépendante s'engage à participer proportionnellement et parallèlement à la section cantonale V.P.O.D. à l'effort financier engagé par le C.C. pour assurer la défense des intérêts professionnels du corps enseignant primaire neuchâtelois.

Telles sont les propositions essentielles élaborées d'un commun accord, mais sous réserve de ratification par les assemblées générales de chaque association, et telle était la situation à l'issue de la séance commune du 20 septembre.

Une quatrième séance était prévue pour le mois de novembre, séance qui aurait eu pour but de prévoir les modifications des statuts de la S.P.N. que les propositions précédentes auraient entraînées. Le comité de l'U.P.N. ne donna pas suite à cette décision de procédure, désirant au préalable consulter, en assemblée générale, les membres de l'association qu'il dirige.

Votre Comité central, conscient d'avoir exécuté le mandat dont nous l'avions chargé, vous propose l'adoption des propositions 1 à 4 et vous prie de lui accorder votre confiance pour la suite des pourparlers dans ce domaine.

E) RELATIONS ET DÉLÉGATIONS

Les nombreux contacts que nous avons pu avoir durant l'année écoulée nous ont été extrêmement utiles et profitables. Ils sont donc nécessaires.

a) *Département de l'Instruction publique* : Nous rendons hommage à la compréhension et à la bienveillance que M. le conseiller d'Etat Gaston Clottu n'a cessé de nous témoigner. Lors de l'étude concernant la revalorisation des traitements, notamment, nous avons trouvé en lui un appui certain.

Nous exprimons également notre très vive reconnaissance au 1er secrétaire du Département, notre « ancien » collègue Ernest Bille, que nous avons dû consulter à plusieurs reprises.

Nous tenons à relever également la parfaite organisation des Conférences de district et des Conférences officielles, qui, cette année particulièrement, furent brillantes.

b) *Comité S.P.R. et sections romandes* : Nos rapports avec le Comité romand sont excellents. Nous félicitons en particulier le président Neuenschwander et les rédacteurs Chabloz et Willemin de leur si parfaite compréhension de la tâche qu'ils assument.

La S.P.N. a été représentée à l'assemblée générale de la S.P.V., à l'assemblée et à la commémoration du cinquantenaire de l'U.I.G. et au Congrès S.P.J.

c) *Associations syndicales V.P.O.D.* : La part la plus importante de notre activité se place sur le plan syndical.

Le *Cartel cantonal V.P.O.D.* est l'organisme qui nous permet de réaliser pleinement nos devoirs de syndiqués et notre action syndicale. Par les contacts qu'il crée entre les quatre associations cantonales qui le composent, par les relations étroites qu'il établit avec les autres associations syndicales, il nous donne les possibilités d'action qui nous ont trop longtemps fait défaut. Nous rendons hommage à son président, le collègue Luc de Meuron qui, par son énergie et son intelligence, l'a fait ce qu'il est : apprécié par ses membres et respecté par les autorités.

Le *Secrétariat régional romand V.P.O.D.*, et plus particulièrement le collègue Robert Deppen, ont, par leur activité, justifié pleinement la confiance que nous leur avons accordée.

a) *Revision.*

1. Verbes mixtes page 14.
2. Qu'est-ce qu'un verbe mixte ?
3. Refaites oralement les exercices 27, 28 et 30.

b) *Thème* : Il a apporté une pile de lettres. Ils savaient tout. Nous avions envoyé une invitation. Je connaissais ce médecin. Cette ferme a brûlé au printemps. Vous m'avez nommé à haute voix. Les paysans tournèrent le foin. Tu avais pensé à eux. Nous n'avons rien su. Vous deviez venir. Ils ont envie. Ils ne pourront pas aller au bord du lac. Ils savaient l'italien. Connais-tu ce mot espagnol ? J'aimerais remettre ce paquet et le recommander.

a) *Revision.*

1. Liste de ces verbes et de ceux qu'on leur assimile.
2. Sens exact et conjugaison complète.
3. Règle concernant l'infinitif cpl. de ces verbes.
4. Règle concernant les temps comp. avec infinitif.
5. Refaites oralement les 3 premières propositions des exercices 59, 61, 62, 101 et 58 (124) 170.

b) *Exercices.*

1. *Version* : Er wollte die Schnur nicht abwickeln. Wir wünschen zu spielen. Er mochte spielen. Ich möchte hinausgehen. Du vergisst deinen Hut zu nehmen. Er hatte Angst zu springen. Ich dürfte aufstehen. Wir haben Benzin kaufen wollen. Du hast die Briefmarke bezahlen müssen. Ihr hattet einen Papagei fliegen sehen. Ich habe einen Rock machen lassen. Wir sollen alle Menschen lieben. Sie hatten die Gänse schnattern hören.

2. *Thème* : Je laisse sortir les enfants. Il écoute chanter un pinson. Ils voulaient du pain. Nous désirions aller au jardin. Tu dois payer ton billet. Il faut que tu dévisses le radiateur. Elles ont eu envie d'acheter un manteau. Nous avons fait mettre la chambre en ordre. Ils m'ont aidé à fermer. Elle a entendu parler son père. Ils voudront rester à la maison. Avais-tu entendu parler de ce violoniste ? Avez-vous vu travailler ce valet ? Cet enfant apprend à parler. Il a dû aussi apprendre à lire. Nous n'avons pas voulu laver l'auto. Il n'avait pas eu envie d'écouter nos conseils. Je lui ai enseigné à lire. Comment as-tu pu ouvrir la porte ? Qui as-tu entendu rire ?

a) *Revision.*

1. Quelles conjonctions introduisent les sub. infin. ?
2. Quelle est la place de *zu* si l'infinitif est un verbe séparable ?
3. Donnez un exemple de subordonnée avec inf. passé.
4. Y a-t-il des subord. infin. qui ne soient pas introduites par une conjonction ? (cf. ex. 101 et 103).

5. Refaites oralement les exercices 69 à 72, 101, 103.

b) *Exercices.*

1. *Version*. Er bleibt zu Hause, um seinen Eltern zu helfen. Anstatt zu schlafen, liest er Bücher. Er ist fortgegangen, ohne seinen Hut mitzunehmen. Er hat seine Lektion gelernt, ohne seinen Bruder gefragt zu haben. Er geht auf die Felder, um Mohnblumen zu pflücken. Anstatt den Stoss Briefe zu stempeln, spricht der Beamte mit einer Dame. Ich freue mich, schwimmen zu können. Es ist nicht schwer, den Kühler eines Motors aufzuschrauben. Dieser Brief ist zu schwer, um aufgegeben zu werden.

2. *Thème* : Il accompagne sa mère pour porter sa valise. Il salue le professeur sans ôter son chapeau. Elle lit une histoire à la place de faire le ménage. Nous travaillons au jardin au lieu d'aller (nous) promener. Elle descend l'escalier (leçon 4) sans prendre son manteau et son parapluie. Il n'a jamais eu le courage de se lever à 4 heures. Personne n'a eu le temps de cueillir des fleurs au jardin. C'est le dernier moment de cueillir les pommes et les poires. Nous nous levons tôt pour fabriquer un cerf-volant. Au lieu d'allumer l'électricité, il va à la fenêtre. Il a salué le directeur sans raconter l'incident. Les Zuri-chois se réjouissent d'avoir atteint Strasbourg. Je me moque du matelot barbu pour faire rire mon cousin. Les éclaireurs entassent des pierres pour protéger le feu contre le vent.

La S.P.N. - V.P.O.D., d'autre part, était représentée à l'assemblée générale de l'Association cantonale V.P.O.D. des Corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur.

Elle était également présente à Lucerne, aux Journées des éducateurs affiliés à la V.P.O.D.

d) *Divers* : La S.P.N. était représentée aux Journées pédagogiques de Trogen et au Séminaire international organisé à Vitznau sous les auspices de l'Unesco.

En concluant, nous formons le vœu ardent que 1957 soit une année de paix à tous les échelons de la hiérarchie humaine et nous souhaitons que notre association soit toujours plus fidèle à sa mission.

Le Comité central S.P.N. - V.P.O.D.

Nouveaux membres

C'est avec plaisir que nous saluons l'entrée dans la S.P.N.-V.P.O.D. de Mme Marie Tanner, maîtresse de travaux à l'aiguille, et de M. Denis Guenot, instituteur, tous deux à Neuchâtel. W. G.

Mises au concours de postes d'instituteurs et d'institutrices

Hauterive : 1 poste d'institutrice.

Entrée en fonction : après les vacances d'été.

Landeron-Combes : 1 poste d'instituteur, 1 poste d'instituteur ou d'institutrice.

Boudry : 1 poste d'instituteur.

Cortailod : 2 postes d'instituteurs.

Colombier : 1 poste d'instituteur, 1 poste d'institutrice.

Auvernier : 1 poste d'instituteur, 2 postes d'institutrices.

Peseux : 1 poste d'instituteur (évent. 9e année).

Corcelles-Cormondrèche : 1 poste d'institutrice.

Bôle : 1 poste d'instituteur, 1 poste d'institutrice (cl. de dédoublement).

Montalchez : 1 poste d'instituteur.

Couvet : 1 poste d'institutrice.

Fleurier : 1 poste d'instituteur.

Les Verrières : 1 poste d'instituteur dans le ressort communal.

Fenin-Vilars-Saules-Engollon : 1 poste d'institutrice.

Fontaines : 1 poste d'institutrice.

Brot-Plamboz : poste d'instituteur de la classe des Petits-Ponts.

La Sagne : poste d'institutrice de la classe de La Corbatière.

Obligations : légales.

Traitement : légal.

Examens de concours : seront fixés ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1957-1958.

Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, **jusqu'au 23 février 1957**, au président de la Commission scolaire de la commune intéressée et en aviser le secrétariat du département de l'Instruction publique, à Neuchâtel.

Le 8 février 1957.

Commissions scolaires.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE SECTION CANTONALE V.P.O.D. DISTRICT DE NEUCHÂTEL

CONVOCATION

Assemblée administrative annuelle

Samedi 16 février 1957, à Neuchâtel, Auditoire de l'École de commerce (entrée : rue des Beaux-Arts 30) à 14 h. 15.

Ordre du jour

1. Procès-verbal.
2. Rapports.
3. Nominations.
4. Cotisation de district.
5. Réorganisation des études secondaires.
6. Divers.

A 16 heures

Les nomades du soleil, film présenté par M. Henry Brandt.

Section du Locle : Convocation

Lundi 18 février à 19 h. 30 : Assemblée générale. Salle de chant du Collège primaire, Le Locle.

COMMUNIQUÉ

« L'Ecolier Romand »

Numéro du 15 février 1957

Une étonnante légende chinoise : La cigogne merveilleuse. — La suite du feuilleton : Les aventures d'un chasseur il y a 20 000 ans. — La page que vous faites vous-mêmes. — Un documentaire intéressant : Le raton-laveur. — Un amusant bricolage : Une lettre sous forme de girafe et, comme toujours, des jeux, des devinettes, des trucs, de l'humour.

Spécialités fameuses des

Pâtes de Rolle

ROLLINETTES

ROLLAUZEU

ROLLUX



PAQUES

Voyages accompagnés

Culture et Tourisme

Eté : Danemark-Suède (avec concours)

Espagne, Italie,
Rome, Paris, etc.
de 8 à 16 jours
180.-, 205.-, 245.-

15, rue du Midi, Lausanne

BIZARRERIES ORTHOGRAPHIQUES

A. Lettres doubles — Lettre simple

Arrêter	une arête
Battre	bataille
Bonhomme	bonhomie
(Bon) bonne	bonasse, bonifier
Charrier et famille	chariot
Chatte	chaton, chatière, chatoyer
Collier	accoller, accolade
Collier	encolure
Courrier	courir, coureur
Donner, donneur	donateur, donation, donataire
Famille	familial, familiariser, familier, familiarité
Fille	filial
Folle	folâtre, affoler, folichon, batifoler
Fusiller (verbe)	un fusilier
Hutte	cahute
Homme	homicide
Honneur	honorer, honorifique, honorable, honoraire et dér.

Imbécillité	imbécile
Mammifère	mamelle, mamelon
Monnaie	monétaire, monétiser
Nommer	nomination, nominal, nomenclature, dénominateur
Nullé, nullité	annuler
Patronne, patronner	patronal, patronage
Patte	pataud
Résonner, résonnant	résonance, dissonance, résonateur
Salle	salon
Siffler	persifler
Sonner, sonneur	sonore, sonorité, sonate
Souffler	boursouffler
Tanner, tanneur	tanin
Tonner, tonnerre	détonation
Trappe	attraper

B. Terminaisons illogiques

Abriter	abri
Colorier	coloris
Plisser	pli
Verglacier	verglas
Va	vas-y, va-t-en

C. Similitude de son, lettres différentes

Bras, brasser	bracelet
Débarquer	débarcadère
Embarquer	embarcadère, embarcation

Pendant une vie d'hommes

Qui est le doyen de ta localité ?
 Quelle est son année de naissance ?
 Quel est son âge actuel ?

Dis alors l'âge qu'il avait atteint lorsque :

1. Edison mit au point le premier phonographe en ... Age : ...
 2. Les Frères Lumière projettent leurs premiers films en ... Age : ...
 3. Les premiers essais de TSF se firent entre la côte anglaise et celle de la France en ... Age : ...
 4. On put téléphoner du village pour la première fois en ... Age : ...
 5. Les premiers postes de radio firent leur apparition en ... Age : ...
 6. Les essais de télévision dans notre pays sont au point en ... Age : ...
- ~
7. Le tunnel du St-Gothard fut percé en ... Age : ...
 8. La première locomotive traversa le tunnel du Simplon en ... Age : ...
 9. Le percement du Loetschberg fut réalisé en ... Age : ...
 10. Les premiers avions survolèrent la localité en ... Age : ...
 11. Les premières lampes électriques brillèrent en ... Age : ...
 12. La première bombe atomique explosa en ... Age : ...
 13. Le premier sous-marin atomique fendit les profondeurs de la mer en ... Age : ...

Partie pédagogique

QU'EST-CE QUE LE CARACTÈRE ? (II)

Voir *Educateur* du 9 février

INTELLIGENCE ET CARACTÈRE

L'opinion est encore très répandue que l'aptitude scolaire est surtout une question d'intelligence. Dans toutes les classes, de nombreux enfants sont de mauvais élèves ou des élèves difficiles ; plusieurs le sont moins parce qu'ils ont des facultés intellectuelles débiles, que parce qu'ils souffrent d'un retard dans le développement de leur caractère. Chez eux, comme chez les tout petits enfants, ce sont les impulsions du moment qui prévalent, les désirs, les envies, les suggestions de l'instinct plutôt que celles de la raison. Ces écoliers-là sont incapables, entre autres, d'apporter à l'école une attention convenable, ne fût-ce que pendant une durée très courte. Ce sont des êtres dont les facultés intellectuelles pourraient, mais dont le caractère ne peut pas vouloir.

On peut lire dans une œuvre d'un professeur à l'Université de Berne, le Docteur Tanner, (« Problèmes et détresses d'écoliers ») l'affirmation suivante :

« L'intelligence n'est que la manifestation des données mentales telles qu'elles apparaissent dans la vie sous la conduite et sous l'influence du caractère et du vouloir de la personnalité enfantine, bref : dans le rapport vivant qui les unit. »

Quelques paragraphes plus avant, dans le même chapitre, le Dr Tanner dit aussi :

« Tout psychiatre ayant acquis une grande expérience de l'analyse infantile est à même de constater combien souvent les processus respectifs de développement de l'intelligence et du caractère ne sont pas parallèles, et notamment aussi que ce déséquilibre est à l'avantage de l'intelligence, celle-ci ayant atteint à l'âge de scolarité un niveau satisfaisant, alors que le développement du caractère et du vouloir n'y est pas encore parvenu. Il s'établit de la sorte une inharmonie qui est un principe de tension entre le potentiel (ou possibilités théoriques) et les réalisations effectives de l'intelligence. »

N'y a-t-il pas incompatibilité entre ces deux citations d'un même auteur ?

La contradiction et le paradoxe ne sont qu'apparents.

Le premier passage du Dr Tanner témoigne de l'interdépendance délicate de toutes les facultés psychiques, postulat évident que les éducateurs ont parfois le tort de négliger, en particulier lorsqu'ils tombent dans les pièges d'une pseudo-psychiatrie livresque et d'une classification étroite, simpliste, de tous les troubles dont peuvent souffrir leurs élèves.

La deuxième citation évoque elle aussi, indirectement, la complexité de la vie psychique. Mais, de plus, elle témoigne de l'utilité d'une certaine analyse psychologique, d'une certaine dissociation du psychisme, sinon en ses éléments, du moins en ses principales facultés qui peuvent parfois se manifester isolément.

L'une et l'autre citations confirment, par conséquent, les remarques auxquelles nous avons abouti nous-même antérieurement.

Le problème des facteurs de base du caractère est très parent du problème des principales causes de l'évolution du caractère.

TRANSFORMATION DU CARACTÈRE

A ce second problème se rattachent les questions suivantes :

- 1) Dans quelle mesure le caractère est-il muable ?
- 2) Avons-nous une part de liberté, et par suite de responsabilité, dans la formation et les transformations de notre caractère ?

Ces deux interrogations méritent que l'on s'y arrête, même si l'on ne peut espérer trouver à chacune une réponse satisfaisante et définitive.

En biologie, comme en éducation, on parle beaucoup de caractères, et l'on donne à ce terme une acception très voisine de celle que pourrait en donner une psychologie toute pratique : on appelle caractères les diverses formes et propriétés qui distinguent les êtres les uns des autres.

Le développement d'un organisme, du point de vue biologique, dépend de deux facteurs essentiels : l'hérédité d'une part, l'éducation de l'autre. On peut en déduire qu'il existe dans tout individu deux sortes de caractères : les caractères congénitaux ou héréditaires, et les caractères éducatifs ou acquis.

Il est évident que les caractères héréditaires, inscrits dans la structure, sont les plus importants ; ce sont eux qui font nécessairement que les enfants ressemblent aux parents.

Quant aux caractères acquis, ils proviennent de l'éducation comprise dans son sens le plus large : de toutes les habitudes, de toutes les désuétudes (c'est-à-dire les abandons d'habitudes), de toutes les adaptations de l'être au cours de son existence. La variation qui en résulte est en général peu marquée. Elle existe néanmoins, puisqu'elle pourrait parfois être transmise à des descendants. C'est ainsi que d'acquis qu'ils étaient, certains caractères biologiques deviendraient héréditaires. C'est du moins ce qu'affirment quelques biologistes. D'autres savants, au contraire, contestent toute hérédité des caractères acquis.

Qu'en est-il des caractères psychologiques ?

Nous touchons ici, par la tangente, au problème longtemps controversé de l'innéité, celui de savoir si le nouveau-né humain apporte avec lui soit la connaissance effective de certaines idées et de certains principes théoriques et pratiques, soit une disposition à penser suivant certaines lois, comme s'il admettait quelques axiomes non formulés.

Les opinions innéistes de Platon d'abord, de Descartes plus tard, furent souvent combattues avec énergie, notamment par un philosophe anglais du XVII^e siècle : John Locke.

Actuellement, on ne croit plus que l'esprit du nouveau-né soit une « table rase » comme l'a prétendu Locke. Cependant, on ne croit guère non plus que l'enfant possède en naissant des idées et des axiomes innés.

Tout au plus, reconnaît-on avec Kant que l'être humain a des dispositions natives qui le forcent à penser les choses sous certaines optiques, suivant des lois issues, entre autres, de sa sensibilité.

Quant aux évolutionnistes modernes, ils admettent, eux aussi, que le nouveau-né a des prédispositions à réagir, aux excitants extérieurs, suivant certaines lois caractéristiques de son esprit. Mais, d'après eux, nos

ancêtres n'avaient pas ces prédispositions, lesquelles sont apparues au cours du temps par une sorte d'heureuse adaptation aux circonstances du milieu.

Comment les psychologues proprement dits — à côté des philosophes qui viennent d'être rappelés — résumant-ils de nos jours les principales causes qui contribuent à l'évolution du caractère ; en particulier, comment tranchent-ils le problème du caractère inné et du caractère acquis ?

Le plus souvent, ils donnent comme prédisposition de naissance, conditionnant le développement futur :

- 1) le tempérament, ou activité générale de notre organisme ;
- 2) le naturel, ou ensemble de nos aptitudes mentales innées.

Les différences initiales entre tempéraments et naturels seraient dues au sexe, à la race ou espèce humaine (c'est-à-dire en somme aux ascendants), et surtout à l'hérédité personnelle.

Il semble incontestable que la constitution générale joue un rôle important dans la mutabilité du caractère. La notion que nous avons du tempérament n'en demeure pas moins vague et même confuse. En effet, si nous savons que le physiologique conditionne le psychologique, nous sommes fort ignorants, par contre, de la structure intime et des mécanismes secrets du système nerveux dont dépend notre manière de réagir, à quelque point de vue que ce soit.

Quant au naturel, il n'est autre que l'ensemble des facteurs constitutifs du caractère dont il fut question déjà. Citons, parmi les aptitudes mentales, la mémoire, l'attention, le jugement, l'imagination (aptitudes intellectuelles) ; la nature et la qualité des émotions (aptitudes affectives) ; la vivacité, l'opiniâtreté (aptitudes actives).

L'expérience montre qu'il peut se former, chez l'individu, une manière acquise de penser, de sentir et d'agir, laquelle recouvre et refoule, de façon plus ou moins constante, la manière innée.

Piffault, dans son œuvre déjà citée, dit de l'évolution du caractère :

« L'inné (tempérament et naturel) se modifie, évolue sous l'action du temps, des circonstances, de l'éducation. L'évolution se fait tantôt normalement et tantôt anormalement, tantôt progressivement et tantôt brusquement, tantôt naturellement et tantôt accidentellement. *L'évolution naturelle* dépend de la nature humaine elle-même. *L'évolution accidentelle* dépend des circonstances spéciales dans lesquelles est placé l'individu, et les crises qu'elles comporte sont imprévisibles. »

Dans l'avant-propos d'un livre de G. Berger (« Traité pratique d'analyse du caractère »), le professeur R. Le Senne de la Sorbonne distingue nettement le caractère inné du caractère acquis :

« Au sens le plus strict, par « caractère », on entend le *noyau de dispositions foncières, reçues de l'hérédité, congénitales, qui constitue la substructure somato-psychologique d'un individu.* »

« Pris dans cette acception, le caractère n'est que le squelette mental d'un homme : *il n'est pas le tout de cet homme.* Dès le début de la vie, chacun de nous est assailli par des événements qui le marquent plus ou moins profondément ; en outre, il réagit à ces événements et, de ses réactions, résultent en lui des manières de sentir, de penser et de parler, des habitudes, toutes sortes de « plis » qui deviennent parties intégrantes de ce qu'il est : qu'on pense seulement au langage et à la déformation professionnelle ! Bref, peu à

peu, le caractère tel que nous venons de le définir, le *caractère nu, s'investit dans une individualité*, où l'acquis s'est ajouté au congénital. C'est l'étage de l'homme variable. Certes, l'acquis ne supprime pas le congénital, il continue à le présupposer ; mais en le spécifiant, en l'orientant, il le recouvre, l'enrichit, le remplit comme la chair un squelette. »

Avant d'en arriver au problème de l'éducation du caractère, il n'est pas inutile de préciser la distinction faite par la psychologie entre l'évolution naturelle et l'évolution accidentelle.

ÉVOLUTION NATURELLE ET ÉVOLUTION ACCIDENTELLE

L'évolution naturelle s'accompagne de transformations à la fois physiologiques et psychologiques et se poursuit à travers quatre périodes principales de la vie humaine : l'enfance, la jeunesse, l'âge adulte, la vieillesse. Elle n'est pas régulière, elle se fait au contraire par crises d'intensité variable.

L'évolution accidentelle modifie à tout instant l'évolution normale. Elle est faite de conditions physiques, physiologiques, personnelles et sociales.

Les conditions physiques sont celles qui agissent sur les races, sur les peuples et, par là, sur les individus ; le climat, la température, le sol, la faune, la flore sont des circonstances qui font, par exemple, que les Méditerranéens diffèrent des Scandinaves, non seulement au point de vue physique, mais aussi au point de vue psychologique.

Les facteurs de l'ordre psychologique sont surtout le régime alimentaire et les lésions organiques.

On admet en effet, de nos jours, l'action de la nourriture sur quelques formes de caractère : peurs nocturnes, provenant de l'estomac ; colères, que l'on peut atténuer par un régime calmant ; timidité, que l'on soigne parfois par une alimentation tonifiante.

D'autre part, on sait qu'une lésion grave de la zone frontale s'accompagne de troubles du caractère, de la volonté et de l'attention, le sujet atteint devenant beaucoup plus lent et apathique.

Qu'entend-on par conditions personnelles de l'évolution accidentelle du caractère ? Ce sont les crises liées à des transformations physiologiques normales, mais variables dans leurs conséquences (par exemple la puberté, la maternité) ; ce sont aussi les événements et circonstances dont une destinée humaine est rarement tout à fait exempte et qui ont parfois un retentissement profond (soucis graves, deuils, déceptions) ; c'est enfin, et surtout, la volonté, dont il sera question plus loin, qualité de celui qui sait à la fois délibérer, se décider rapidement et exécuter avec énergie la décision prise.

La dernière catégorie, parmi les conditions qui influent sur l'évolution accidentelle du caractère, n'est pas la moindre ; elle est formée par les circonstances du milieu social que l'on a trop longtemps négligé dans l'étude des faits de conscience.

L'action du milieu où l'on vit est marquante sur nos idées, sur nos sentiments et sur nos actions. Un enfant est façonné par son entourage : parents, frères, camarades, voisins et même passants contribuent tous, plus ou moins, à sa formation psychique. Cette influence du milieu social résulte du jeu de trois principaux ordres de faits : l'imitation, qui suppose la conscience et la volonté ; la contagion mentale, qui au contraire se manifeste sans intervention de la volonté ; la suggestion, qui implique une intention de la part d'un tiers, sans le consentement volontaire du sujet. V. Giddey.

Admission à l'école secondaire

Elle préoccupe beaucoup de collègues qui seront certainement intéressés par les épreuves proposées aux examens de 1955 et 1956 dans quelques écoles du Jura bernois.

Auparavant, nous transcrivons ci-dessous le texte de dictée faite aux candidats à la 6^e classe des lycées français et qui a suscité l'an dernier de telles réclamations que les « recalés » ont pu se présenter à un deuxième examen le 25 juin.

La dictée, tirée d'un texte de Gabriel Hanotaux, et sanctionnée dans 45 % des cas par un zéro¹ dans la région parisienne, vous semble-t-elle hérissée de telles difficultés que ce résultat soit normal ? La voici :

La dictée

« Ma mère fut, toute sa vie, la douceur, l'abnégation et la raison. C'est un esprit d'une justesse et d'une clarté admirables. Je l'ai toujours consultée, je la consulte toujours ; elle ne s'est jamais trompée ; elle a le tact parfait des gens et des choses. Elle a vécu dans le sacrifice ; elle fut garde-malade presque toute sa vie. Elle travaillait à l'entretien de son intérieur, avait la main et l'œil à tout. Et cependant sociable, gaie et empressée pour tous ceux qui vivaient autour d'elle. Elle eut l'art de conduire l'éducation de ses trois enfants, chacun selon son caractère et ses aptitudes, sans ja-

mais faire sentir son autorité qui ne s'exerçait que par le cœur. »

Mais, à cette dictée, s'ajoutaient les questions suivantes :

1. Expliquez les expressions : l'abnégation, les aptitudes des enfants.
2. Que signifie : « Elle n'exerçait jamais son autorité que par le cœur » ? Aurait-elle pu l'exercer par d'autres moyens ? Lesquels ?
3. a) Mettre l'expression : « Elle a vécu » à tous les autres temps de l'indicatif.
b) Former cinq phrases dans lesquelles vous emploierez le mot « mère » comme :
1° Sujet d'un verbe ;
2° Complément d'objet d'un verbe ;
3° Complément d'attribution d'un verbe ;
4° Attribut d'un sujet ;
5° Complément d'un nom.

Les candidats devaient d'autre part résumer un texte d'André Gide, racontant comment, étant enfant, il laissa pousser l'ongle de son auriculaire pour réussir à enlever une bille d'un trou où elle était tombée.

¹ 5 fautes = zéro.

Le texte des épreuves ci-dessous a été tiré du remarquable rapport que M. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, a présenté au Congrès de la S.P.J., à Porrentruy, en juin 1956.

JURA BERNOIS

I. Calcul écrit

Les deux séries de problèmes ci-dessous nous paraissent excellentes, pas trop difficiles, susceptibles toutefois de donner une bonne sélection.

Le nombre 10 est attribué à un exercice de difficulté moyenne pour élèves de 4^e année scolaire (âge du début de la scolarité obligatoire : 6 ans).

Ecole secondaire de A. — Examens d'admission 1955

Calcul écrit

1. $257 + 79 + 168 + 284 + 42 - 173 - 236 - 98 =$ Difficulté 10.
2. $26 \times 37 - 74 : 37 + 186 =$ Difficulté 10.
3. On a partagé des billes entre 16 enfants et chacun d'eux a reçu 48 billes. Qu'aurait reçu chaque enfant s'il avait fallu partager ces billes, en parts égales, entre 24 enfants ? Difficulté 10.
4. Un camion consomme 969 litres de benzine en 17 jours. Une auto consomme la même quantité de benzine en 51 jours. De combien de litres de benzine la consommation du camion dépassera-t-elle celle de l'auto a) par jour, b) au bout de 16 jours ? (2 réponses) Difficulté 10.
5. On place sur le plateau d'une balance 2 hg 6 g de saucisson, 2 hg 6 dag de charcuterie et 3 côtelettes ; la balance marque alors 877 g. Quel est le poids d'une côtelette ? Difficulté 12.
6. Un robinet débitant 49 litres à la minute a coulé de 17 h 47 à 18 h 05 dans un réservoir qui peut

contenir 1000 litres. Combien manque-t-il de litres pour que le réservoir soit plein ? Difficulté 10.

7. On a partagé une certaine somme entre 3 personnes. La première a reçu 87 fr de plus que la deuxième et 59 fr de moins que la troisième qui a reçu 304 fr. Quelle est la somme partagée ? Difficulté 12.
8. Pendant les 6 premiers mois de l'année la consommation de pain d'une famille de 4 personnes a été la suivante :
en janvier 28 $\frac{3}{4}$ kg, en février 25 $\frac{1}{2}$ kg, en mars 31 $\frac{1}{4}$ kg, en avril 30 $\frac{3}{4}$ kg, en mai 31 $\frac{1}{2}$ kg et en juin 29 $\frac{1}{2}$ kg.
A combien s'élève la consommation totale de cette famille pour ces 6 mois ? Difficulté 12.
9. On veut planter des arbres sur les 2 côtés d'une route longue de 608 m. Combien faudra-t-il d'arbres si on les espace de 16 m ? (un arbre est planté à chaque extrémité) Difficulté 13.
10. Deux boîtes contiennent l'une 74 stylos et l'autre 50 stylos. La première boîte coûte 96 fr de plus que la seconde. Quel est le prix de chaque boîte ? Difficulté 13.

Ecole secondaire de B. — Examens d'admission 1955

Calcul écrit

1. Deux frères veulent se partager 766 fr. Sachant que l'aîné reçoit 150 fr de plus que le cadet, que revient-il à chacun ? Difficulté 10.

2. 25 mètres de ruban coûtent 75 fr. Combien en aurai-je pour 120 fr ? *Difficulté 10.*
3. Un paysan a livré des sacs de blé à 35 fr et des sacs d'avoine à 17 fr en nombre égal. Il a reçu pour le tout 676 fr. Combien a-t-il livré de sacs de chaque espèce ? *Difficulté 12.*
4. Deux couturières achètent en commun une pièce de soie mesurant 30 mètres pour le prix de 960 fr. L'une en prend 17 mètres et l'autre le reste. Combien chacune d'elle doit-elle payer ? *Difficulté 12.*
5. Un sac de café de 54 kg coûte 108 fr. Les frais de transport s'élèvent à 29 fr. Combien faudra-t-il revendre le kilogramme pour gagner 25 fr. sur le tout ? *Difficulté 15.*
6. Une caisse pleine de café pèse 138 kg. La caisse vide pèse 16 kg. Quelle somme retirera-t-on de la vente de ce café à 3 fr le kg ? *Difficulté 10.*

II. Calcul oral

La série ci-dessous fournit un bon exemple au point de vue de la difficulté, mais un exemple moins bon au point de vue quantité :

Ecole secondaire de C. — Examens d'admission 1955

Calcul mental IV^{me} année

1. $83 + 9 : 2 - 14 \times 3 : 8 =$ *Difficulté 10*
2. $100 : 5 + 29 \times 2 : 7 \times 6 =$ *Difficulté 10*
3. $7 \times 25 + 15 : 10 \times 3 - 7 =$ *Difficulté 10*
4. $270 : 9 \times 8 : 2 + 90 : 3 : 5 =$ *Difficulté 10*
5. $350 + 140 : 2 - 5 \times 4 =$ *Difficulté 10*
6. $420 : 7 \times 6 - 120 : 12 \times 11 =$ *Difficulté 10*
7. On achète une machine à coudre pour le prix de 630 fr. On la revend avec le $\frac{1}{3}$ de bénéfice. Quel est le prix de vente ? *Difficulté 10.*
8. Une somme de 360 fr est partagée entre 3 personnes. La première reçoit la moitié, la deuxième le tiers. Quelle est la part de la troisième ? *Difficulté 11.*
9. Un tunnel a 20 km de long. Un train met 10 minutes pour le traverser. Quelle est sa vitesse à l'heure ? *Difficulté 10.*
10. Une personne a payé une note de 240 fr. Après avoir payé, il lui reste autant qu'elle a payé, plus 50 fr. Quelle somme possédait-elle en tout ? *Difficulté 12.*
11. Un père a 33 ans et son fils 5 ans. Quel âge aura le père, quand le fils aura 14 ans ? *Difficulté 11.*
12. Combien pèsent 250 miches de pain de $\frac{1}{2}$ kg ? *Difficulté 10.*

N. B. Les problèmes Nos 1-6 sont dictés oralement de manière que l'élève ait le temps de faire chacune des opérations les unes après les autres. Les problèmes 7-12 sont dictés lentement deux fois. Pour chacun de ces problèmes, l'élève ne fait qu'inscrire le résultat sur une feuille, préalablement préparée avec 12 lignes et les Nos se suivent de 1 à 12.

Nous donnons connaissance d'une dictée qui, tout en étant suffisamment difficile, nous paraît être à la portée d'enfants de 4^{me} année. Nous avons souligné les difficultés d'orthographe d'usage ou grammaticales trop grandes pour un élève de 4^{me} année scolaire. Elle est susceptible de donner une bonne sélection :

Ecole secondaire de D — Examens d'admission 1955

Dictée

Pierre est malade depuis une douzaine de jours. Il est couché dans son lit blanc avec beaucoup de couvertures jusqu'au menton. Il a très chaud à la tête et il a si soif ! Chaque jour, on lui donne à boire plusieurs tasses d'une boisson amère.

Ses amis ne l'oublient pas ; ils sont souvent là, autour de son lit. Le médecin vient deux fois par jour : le matin et l'après-midi. C'est un vieux monsieur qui porte des lunettes noires et qui a une longue barbe. Il regarde Pierre d'un air sérieux. Il lui pose de nombreuses questions. Puis il réfléchit un instant et il se passe la main dans les cheveux. Les parents et les amis du petit malade assistent à cette scène ; ils ne disent rien. Enfin le docteur se décide. Il prend une feuille de papier et il écrit très vite. Il fait toujours de même.

Pierre a gardé le sourire. Quand on lui demande comment ça va, il répond gentiment. Quand il est seul, il passe des heures entières à contempler la tapisserie. Il en compte les fleurs, mais soudain elles se mettent à danser devant lui. Le petit garçon est fatigué. Ses yeux sont rouges, il les ferme.

Difficulté 12.

IV. GRAMMAIRE

La dictée est très souvent doublée d'un examen de grammaire. Celui-ci est généralement bien combiné et peut être recommandé, même s'il dépasse un peu le niveau prévu par le plan d'études. Nous nous contenterons de donner un exemple qui nous paraît très bon, mais auquel nous reprocherons sa longueur exagérée. N'oublions pas que nous nous adressons à des enfants de 10 à 11 ans et que nous devons éviter dans la mesure du possible une fatigue intellectuelle qui fausserait l'examen. Quelques difficultés du chap. II dépassent, au surplus, le niveau de la 4^{me} année.

Ecole secondaire de G. — Examens d'admission 1955

Grammaire

I. Biffe celui des deux mots qui est faux.

- | | | |
|--------|--------|--|
| sont | son | 1. Il est parti avec ... chien. |
| a | à | 2. Je l'ai vu ... la gare. |
| ou | où | 3. Elle ne se souvient plus de l'endroit ... elle est. |
| ces | ses | 4. Il a perdu toutes ... billes et son mouchoir. |
| c'est | s'est | 5. Ma sœur ... sauvée dans la prairie. |
| s'est | sait | 6. Cet artiste ... très bien réciter. |
| a | à | 7. Le voyageur ... manqué son train. |
| son | sont | 8. Le canard et le cygne ... des palmipèdes. |
| où | ou | 9. Veux-tu du café ... du thé ? |
| ses | ces | 10. Il a fait ce travail ... derniers jours. |
| sciure | sçiure | 11. Nous avons marqué le terrain avec de la ... |
| traça | traca | 12. Il ... un carré à la craie. |

II. Biffe celui des deux mots qui est faux.

- | | | |
|-------|-------|---|
| pâte | patte | 13. La grenouille avait la ... écrasée. |
| sous | sou | 14. Donnez-moi un .. s'il vous plaît ! |
| face | fasse | 15. Il faut que je ... mes devoirs. |
| prie | prit | 16. Je ... tous les soirs. |
| temps | taon | 17. Aujourd'hui je me suis fait piquer par un ... |

- nôtre notre 18. Ne prends pas cet outil, c'est le ...
 prêt près 19. Au départ, le pilote demande au
 passager : « Es-tu ... ? ».
 compte conte 20. Ma maman m'a raconté le ... du
 Chaperon Rouge.
 thon ton 21. Le ... est un gros poisson.
 moi mois 22. Je suis né au ... de novembre.
 qu'en quand 23. Et ton père, ... reviendra-t-il ?
 trot trop 24. Le cheval est parti au petit ...

III. Ajoute la terminaison aux mots commencés à gauche.

- reven... 25. Nous sommes ... de la forêt, sales
 et mouillés.
 survol... 26. Les aviateurs ont ... les montagnes
 jurassiennes.
 ouvr... 27. Venez et ... les fenêtres.
 ramasse... 28. Venez ... les débris de ce vase.
 moulu... 29. Saupoudrez le biscuit d'amandes ...
 pris... 30. Les truites ont été ... au piège.
 cueill... 31. Les poires ... , les garçons retirè-
 rent l'échelle.

- march... 32. Il fait bon ... dans les sentiers om-
 bragés.
 lav... 33. La pluie a ... les routes boueuses.
 noirc... 34. Le ramoneur a ... la porte.
 arriv... 35. Marthe et Josette sont .. juste à
 temps.
 ramass... 36. René a ... des feuilles mortes.

IV. Ecris à gauche le verbe au temps demandé.

37. Me ...-vous la vérité ? dire, au présent
 38. Qu'est-ce que vous ... ? faire, au présent
 39. Ce soir, tu ... tes devoirs. faire, au futur
 40. Le train ... du retard . avoir, à l'imparfait
 41. Nous ... des pommes en quantité. avoir, au futur
 42. Il se ... la tête en bas. se balancer, à l'imparfait
 43. Nous ne ... plus d'ici. bouger, au présent
 44. Demain, nous ... à Champoz. aller, au futur
 45. Dimanche, tu ... chez moi. venir, au futur
 46. Hier, le peintre ... la façade. vernir, à l'imparfait
 47. A Bienne, tu ... un bateau à rames. louer, au futur
 48. Fâché, le singe ... des dents. grincer, à l'imparfait

BIBLIOGRAPHIE

On raconte... 54 contes recueillis et présentés par Mathilde Leriche. Un volume de 392 pages (14,5 X 20), nombreuses illustrations, broché 89 ffr. Chaque partie séparée 340 ffr. Editions Bourrelier, 55, rue Saint-Placide, Paris 6e.

Ces contes offrent un éventail plein de fantaisie où jouent tous les genres, depuis la courte histoire à répétition qui charme les petits jusqu'au récit historique qui captive les aînés : contes populaires de France et d'ailleurs, histoires merveilleuses consacrées par le temps, récits extraits d'ouvrages épuisés et qui méritaient de ressusciter après un délicat travail d'émondage, œuvres d'auteurs contemporains dont 21 sont inédites. Quelle variété, que de trésors pour tous ceux qui réclament des histoires à raconter !

Le recueil est divisé en trois parties établies pour des publics d'enfants d'âges différents : de 5 à 9 ans, de 8 à 12 ans et de 10 à 14 ans. (Chacune de ces parties est vendue aussi séparément). Une étude d'ensemble intitulée : « L'Heure du Conte » ouvre le recueil et chaque histoire est précédée de renseignements pratiques (âge, durée, etc...) et de quelques suggestions utiles pour bien dire ou lire le texte aux enfants.

Pierre Belvès a orné « On raconte... » d'illustrations simples mais de grande classe où éclatent son imagination et sa fantaisie.

La connaissance du caractère et ses applications pédagogiques, par René Bovard. Collection « Carnets de pédagogie pratique ».

L'auteur, un instituteur diplômé de l'Institut de psychopédagogie de Lyon, veut nous montrer ce qu'un maître peut demander aux tests et aux autres méthodes d'investigation psychique moderne. A cet égard, craignons l'utilisation superficielle de tests dont on connaît plus ou moins le maniement et gardons-nous de tirer de hâtives conclusions. Les exemples que contient cet ouvrage pourront être une initiation utile ; on peut espérer qu'ils inciteront le lecteur à se documenter plus complètement avant de se livrer à l'examen définitif de ses élèves.

Le langage et la pensée, par le Dr P. Chauchard. Paris (P.U.F., collection « Que sais-je ? »), 1956.

L'examinant plus spécialement du point de vue de sa compétence, le grand physiologue français montre néanmoins le langage dans sa fonction psychologique et sociale, inouïe source de conscience et de progrès qui est le propre de l'homme et qui doit faire l'objet premier des préoccupations des éducateurs.

La poésie de la semaine

UNE SOURIS DANS LA TRAPPE

*Eh bien ! te voilà prise
 Petite souris grise,
 Et c'est ta gourmandise
 Qui te perdra.
 Tu feras connaissance
 A très brève échéance
 Avec Son Eminence
 Monseigneur Chat.*

*Il posera sa patte
 Douce mais scélérate
 Sur ta peau délicate
 Pour provoquer ;
 Puis variant ses prouesses
 te fera cent caresses,
 Car pour lui rien ne presse
 De te croquer.*

*Il feindra, l'hypocrite,
 De permettre ta fuite
 Pour pouvoir mieux ensuite
 Te rattraper.
 Tu vivras des minutes
 De douloureuses luttas,
 Tentant mille culbutes
 Pour t'échapper.*

*Enfin, selon l'usage,
 Lassé du badinage,
 Dans un élan sauvage,
 Le méchant chat,
 Pour punir ta sottise
 Due à la gourmandise,
 Petite souris grise,
 Te mangera.*

Henri Devain.

Dès 12 ans.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Etes-vous assuré
contre la maladie ?

Demandez sans tarder
tous renseignements à

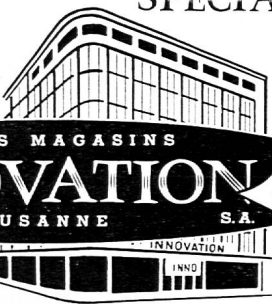
M. F. PETIT

Ed. Payot 2 LAUSANNE

Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose, etc.

100 RAYONS
SPECIALISES



GRANDS MAGASINS
INNOVATION
LAUSANNE S.A.

PRIX-CHOIX
QUALITE
SERVICE

AURORE
Ecole d'institutrices
de jardinières d'enfants

fondée en 1926
Classes enfantines

Techniques modernes
d'enseignement

Dir.: Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole Normale
diplômées Université

rue Aurore 1
Lausanne
Tél. 23 83 77

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

JARDIN SCOLAIRE

Les maîtres qui cultivent un jardin scolaire
avec leur classe recevront gratuitement sur
demande, pour essais de fumure, un petit
sac de notre excellent ENGRAIS COMPLET
LONZA et une quantité suffisante de COM-
POSTO LONZA pour composter les déchets
végétaux. Ainsi, les écoliers pourront appren-
dre à connaître les secrets de la nutrition
de plantes cultivées. **Lonza S.A. Bâle**



LOTÉRIE ROMANDE

2 gros lots! le 2 mars



Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de
Commerce. Raccordement à toutes les classes.

Bachots, Matu., Ecole polytechnique.

Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

Ecole Pratique Emile Blanc LAUSANNE

Place Bel-Air 4

Tél. 22 22 28

**STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES**

Placement gratuit des élèves

Ouverture du Cours Ecole: 24 avril 1957 à 14 heures

SINGER

La machine à coudre de qualité pour famille, couturière, artisan